

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2428

4 octobre 2008

SOMMAIRE

Apex Services S.à r.l.	116524	KR International S.A.	116534
Aqua-Rend	116528	Kwizda Finanz A.G.	116507
Art Conseils S.A.	116538	Kwizda Invest A.G.	116507
Auguri Holding S.A.	116501	Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A.	116516
Beamway Holdings S.A.	116500	Lavari S.A.	116518
Cabris Investments S.à r.l.	116544	LDM Capital S.A.	116498
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A.	116519	LEAF	116544
Camon Invest S.A.	116519	Marché Investissements Holding S.A. ...	116501
CEFIP S.à r.l.	116543	MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	116510
Clyde Blowers Capital S.à r.l.	116510	New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l.	116510
Colyzeo II Finance S.à r.l.	116524	New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l.	116512
Country Paradise Recreationinvest S.A.	116537	NKS Fortune S.A.	116498
Deka-WorldGarant 9/2008	116509	Opal	116499
Domaines AF S.A.	116528	Oscar	116527
Dulux Investments Holding	116531	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	116519
Dyna Properties S.à r.l.	116514	Partinvest S.A.	116504
Edmonton Finance S.A.	116502	Petrus Managed Funds	116544
FIM Short Term Fund	116498	Repco 33 S.A.	116539
Fingest	116502	Ristretto Group S.à r.l.	116520
Flanders International S.A.	116501	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	116500
Fund Administration Services & Technolo- gy Network Luxembourg	116506	Sofingea	116502
Garlaban Holding S.A.	116504	Spring Multiple 2004 S.C.A.	116503
Gestion Financière International S.A. ...	116515	Spring Multiple 2005 S.C.A.	116503
Herinvest S.A.	116500	Star SDL Holdings S.à r.l.	116539
Insurance Market Research S.A.	116524	Talassius S.A.	116504
Interligne s.à r.l.	116543	TAXIS Caçao S.à r.l.	116532
Jean Arendt et Fils SA	116529	Tenadu Investments S.A.	116509
JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio	116523	Unalux	116503
KMS Participations S.A.	116533	Variopartner SICAV	116499

NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 23 octobre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119405/795/17.

FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.468.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 23 octobre 2008 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008124180/755/25.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 octobre 2008 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007

116499

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008122377/795/15.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

—

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des VARIOPARTNER SICAV wird am Gesellschaftssitz am 21. Oktober 2008 um 12.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2007
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007*
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2007*
3. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2008*
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2008
4. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2008
5. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
6. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das abgeschlossene Geschäftsjahr
7. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2008/2009
8. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 17. Oktober 2008 bei VARIOPARTNER SICAV, zu Händen von Frau Léonie Vasarhelyi, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (fax +352 2460 3331) anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008124181/584/30.

Opal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.977.

—

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of OPAL will be held at its registered office at 40 Avenue Monterey, Luxembourg on Tuesday 21 October 2008 at 11.00a.m for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report and acceptance of the Auditor's Report for the year ended 30 June 2008.
2. Ratification of Decision on Directors' Fees
3. Discharge of the Board of Directors for the period to 30 June 2008
4. Election and re-election of Directors
5. Re-election of Auditor
6. Miscellaneous

Voting:

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 20 October 2008. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008124179/41/25.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le lundi 15 septembre 2008 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 23 octobre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008113009/755/17.

Beamway Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.708.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 octobre 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008114788/755/19.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 octobre 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation des résultats,

116501

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118002/755/19.

Auguri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Messr Shareholders are hereby convened to attend the Postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 13 October, 2008 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008118809/795/15.

Marché Investissements Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 octobre 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118900/10/18.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008120331/795/16.

Edmonton Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.582.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 octobre 2008* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2008;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. affectation des résultats au 30 juin 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008118901/10/18.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi *14 octobre 2008* à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2008;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008119119/546/18.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi *14 octobre 2008* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2008;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2008;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Référence de publication: 2008119120/546/18.

Spring Multiple 2004 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.293.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu extraordinairement le *10 octobre 2008* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.

4. Divers.

SPRING MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2008119636/1023/17.

Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu extraordinairement le *10 octobre 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.

4. Divers.

SPRING MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2008119637/1023/17.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.048.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi, *13 octobre 2008* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de MM. Cornelius Martin BECHTEL, Gérard BIRCHEN et Sinan SAR dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008120324/29/20.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 14, 2008* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008120321/795/17.

Talassius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *14 octobre 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008120934/1023/17.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 39.118.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTINVEST S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.118,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 257 du 13 juin 1992,

les statuts ont été modifiés aux termes de trois actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 182 du 21 avril 1995,
- en date du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 196 du 23 mars 1999 et
- en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2318 du 12 décembre 2006.

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Madame Vanessa BOUTHINON-DUMAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Gaëlle ZUCCARO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Monique LODEWIJCKX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Que toutes les actions étant nominatives, les convocations avec l'ordre du jour ont été faites par lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 12 août 2008, ainsi qu'il en a été justifié aux membres du bureau.

Il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENTS (31.400) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (€ 2.666.000,-), la totalité des actions représentant le capital, sont représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 7 des statuts comme suit:

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télex, télégramme ou courrier électronique entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de besoin, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

2. Modification de l'article 8 des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par le président et le secrétaire, par le président et un administrateur, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.»

3. Modification de l'article 11 des statuts comme suit:

«La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour les seuls actes de gestion journalière ou par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un mandataire spécial dûment désigné par le conseil d'administration».

4. Ajout d'un article 17 bis:

«Il peut être fait abstraction des formalités de convocation, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance du contenu de l'ordre du jour avant l'assemblée».

5. Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept (7) des statuts comme suit:

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télex, télégramme ou courrier électronique entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de besoin, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit (8) des statuts comme suit:

« **Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par le président et le secrétaire, par le président et un administrateur, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze (11) des statuts comme suit:

« **Art. 11.** La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour les seuls actes de gestion journalière ou par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un mandataire spécial dûment désigné par le conseil d'administration».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article dix-sept bis (17bis) entre l'article 17 et 18 des statuts libellé comme suit:

« **Art. 17bis.** Il peut être fait abstraction des formalités de convocation, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance du contenu de l'ordre du jour avant l'assemblée ».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bouthinon-Dumas, Zuccaro, Lodewijckx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2008, Relation: EAC/2008/11254. — Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008122885/219/92.

(080142890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Fastnet Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.713.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG, en abrégé FASTNET LUXEMBOURG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 62.713,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 275 du 24 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 1128 du 29 octobre 2003,

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Vanessa BOUTHINON-DUMAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Gaëlle ZUCCARO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Monique LODEWIJCKX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer et Madame Laura VERDET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) actions d'une valeur nominale de DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (€ 2.478,94), représentant l'intégralité du capital social de CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (€ 5.949.444,59), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée

est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

"La société a pour objet la tenue du registre d'un ou plusieurs instruments financiers. La tenue du registre comprend la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La société a également pour objet la prestation de services de communication.

La société a, par ailleurs, pour objet la prestation de services d'administration consistant, sans que cette énumération ne soit limitative, dans la tenue de la comptabilité d'OPC, le calcul de la valeur nette d'inventaire des parts et actions d'OPC et l'assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La société pourra exercer également toutes autres activités connexes à l'activité d'agent de registre, de communication et d'administration.

La société peut participer par contribution en espèces ou en nature, par fusion, souscription, participation ou par tout autre moyen, à toute société existant ou à constituer au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg avec un objet social identique ou similaire au sien ou de nature à favoriser le développement de ses propres activités.

De façon générale, la société pourra effectuer toutes transactions et exercer toutes activités utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social."

2. Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Resolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 3. "La société a pour objet la tenue du registre d'un ou plusieurs instruments financiers. La tenue du registre comprend la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La société a également pour objet la prestation de services de communication.

La société a, par ailleurs, pour objet la prestation de services d'administration consistant, sans que cette énumération ne soit limitative, dans la tenue de la comptabilité d'OPC, le calcul de la valeur nette d'inventaire des parts et actions d'OPC et l'assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La société pourra exercer également toutes autres activités connexes à l'activité d'agent de registre, de communication et d'administration.

La société peut participer par contribution en espèces ou en nature, par fusion, souscription, participation ou par tout autre moyen, à toute société existant ou à constituer au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg avec un objet social identique ou similaire au sien ou de nature à favoriser le développement de ses propres activités.

De façon générale, la société pourra effectuer toutes transactions et exercer toutes activités utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bouthinon-Dumas, Zuccaro, Lodewijckx, Verdet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2008. Relation: EAC/2008/11253. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis Kessler.

Référence de publication: 2008123790/219/79.

(080144498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Kwizda Invest A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.714.

Kwizda Finanz A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.713.

—
VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendacht, am zwölften September.

Vor uns Notar Jacques DELVAUX mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

hier handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der folgenden Gesellschaften:

1) der Holdingaktiengesellschaft KWIZDA INVEST A.G., mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet gemäss Urkunde vom 16. Februar 1994 des Notars Edmond SCHROEDER, mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 204 vom 25. Mai 1994, , geändert gemäss Urkunde vom 7. Oktober 1998 des Notars Edmond SCHROEDER, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 183 vom 18. März 1999.

2) der Holdingaktiengesellschaft KWIZDA FINANZ A.G., mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet gemäss Urkunde vom 16. Februar 1994 des Notars Edmond SCHROEDER, mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 204 vom 25. Mai 1994, geändert gemäss Urkunde vom 31. Dezember 1998 des Notars Edmond SCHROEDER, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 330 vom 10. Mai 1999.

Der Komparent handelt aufgrund von Bevollmächtigungen der beiden vorgenannten Gesellschaften, welche Ihm durch Protokolle der jeweiligen Verwaltungsräte vom 12. September 2008 erteilt wurden.

Die beglaubigten Abschriften dieser Protokolle werden durch den Komparenten und den beurkundenden Notar, zum Zwecke der Registrierung der vorliegenden Urkunde, "ne varietur" unterzeichnet und beigelegt.

Der Komparent ersucht den Notar zu beurkunden :

1. Die Gesellschaft KWIZDA INVEST A.G., eine Holdingaktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen in Sektion B unter der Nummer 46.714, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 17.000.000 (siebzehn Millionen Euro), eingeteilt in 23.000 (dreiundzwanzigtausend) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt, im Besitz aller Aktien (100%) des Gesellschaftskapitals sowie aller Stimmrechte der Holdingaktiengesellschaft KWIZDA FINANZ A.G. einer Holdingaktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen in Sektion B unter der Nummer 46.713, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 1.700.000 (eine Million siebenhunderttausend Euro), eingeteilt in 23.000 (dreiundzwanzigtausend) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt. Kein anderer Rechtstitel, der Stimmrecht oder andere spezielle Rechte verleiht, wurde von den erwähnten Gesellschaften (hier noch als verschmelzende Gesellschaften bezeichnet) ausgestellt.

2. Die Holdingaktiengesellschaft KWIZDA INVEST A.G., (hier noch als aufnehmende Gesellschaft bezeichnet) beabsichtigt, gemäß Artikel 278 und 279 der Gesetzesbestimmungen vom 10. August 1915, mit der Holdingaktiengesellschaft KWIZDA FINANZ A.G., (hier noch als aufgenommene Gesellschaft bezeichnet), durch Aufnahme zu verschmelzen.

3. Der Stichtag, ab dem die Handlungen der übertragenden Gesellschaft unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung als für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft als vorgenommen gelten, ist zum 1. Juli 2008;

4. Keinen besonderen Vorteil wird den Verwaltungsratsmitgliedern sowie den Rechnungskommissaren oder Wirtschaftsprüfern der verschmelzenden Gesellschaften gewährt.

5. Die Verschmelzung zwischen den Parteien wird einen Monat nach der Offenlegung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, gemäß Artikel 9 des Gesellschaftsgesetzes in Kraft treten.

6. Jeder Aktionär der übernehmenden Gesellschaft hat einen Monat nach der Offenlegung des Verschmelzungsplans im Mémorial C das Recht, die im Artikel 267 Absatz (1) a.) b.) c.) des Gesellschaftsgesetzes genannten Unterlagen einzusehen und eine vollständige kostenfreie Kopie auf Anfrage zu erhalten;

7. Ein Aktionär oder mehrere Aktionäre der übernehmenden Gesellschaft, die über mindestens 5% der Aktien des gezeichneten Kapitals verfügen, haben das Recht, bis zum Tag nach der Hauptversammlung der übertragenden Gesellschaft die Einberufung der Hauptversammlung der übernehmenden Gesellschaft zu fordern, die über die Zustimmung zur Verschmelzung zu beschließen hat. Die Versammlung muß so einberufen werden, daß sie im Monat der Antragstellung stattfindet.

8. Sollte weder eine Einberufung noch eine Ablehnung des Verschmelzungsplans vom Verwaltungsrat erfolgen, so wird die Verschmelzung wie oben in Punkt 5 erwähnt gemäß Artikel 274 und insbesondere Absatz a) des Gesellschaftsgesetzes in Kraft treten.

9. Die verschmelzenden Gesellschaften werden gemäß den gesetzlichen Vorschriften alle Erklärungen zur Zahlung aller Bescheide und Steuern resultierend aus der endgültigen Einbringung der Einlagen, einreichen.

10. Vollständige Entlastung wird den Verwaltungsratsmitgliedern der aufgenommenen Gesellschaft erteilt.

11. Die Geschäftsunterlagen der übertragenen Gesellschaft werden am Sitz der aufnehmenden Gesellschaft für den vorgesehenen rechtlichen Zeitraum aufbewahrt.

12. Formalitäten: die aufnehmende Gesellschaft:

- a. wird alle rechtlichen Formalitäten zur Veröffentlichung der Einlage, die bei der Verschmelzung entstehen, abwickeln.
- b. wird alle notwendigen Vorkehrungen treffen um die Erklärungen einzureichen sowie die Formalitäten zu erledigen damit die zu verschmelzende Aktiva unter deren Namen erscheint.
- c. wird alle notwendigen Vorkehrungen treffen damit alle zugeführten Güter und Rechte gegenüber Dritten wirksam werden.

13. Übergabe der Wertpapiere : Nach Vollendung der Verschmelzung wird die aufgenommene Gesellschaft der aufnehmenden Gesellschaft alle original Gründungsurkunden und Änderungen übergeben, sowie alle Buchhaltungsunterlagen und sonstige buchhalterische Unterlagen, alle Eigentumsrechte oder Urkunden über Besitz von jeder Aktiva, alle Belege über ausgeführten Transaktionen, alle Wertpapiere und Verträge (Darlehens-, Arbeits- und Treuhandverträge ...), Archive, alle Belege und andere Dokumente die im Bezug mit den aufgenommenen Rechten stehen, aushändigen.

14. Rechtskosten: Alle Rechts- und Honorarkosten, die bei der Verschmelzung anfallen, werden von der aufnehmenden Gesellschaft übernommen.

15. Die aufnehmende Gesellschaft wird alle eventuellen Steuerschulden tilgen.

Hierüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des beurkundenden Notars, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen hat der Komparent, der dem beurkundenden Notar mit Namen, Vornamen, Berufstand und Wohnsitz bekannt ist, zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: P. LENTZ, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 septembre 2008, LAC/2008/37550. - Reçu douze (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008123730/208/93.

(080144981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Deka-WorldGarant 9/2008, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass der vorgenannte Investmentfonds gemäß dem Verwaltungsreglement planmäßig zum 30. September 2008 liquidiert worden ist.

Der Liquidationserlös wird vertragsgemäß an die Anteilhaber verteilt.

Luxembourg, im Oktober 2008.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2008124178/755/12.

Tenadu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121945/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.307.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 juillet 2008 que l'associé unique de la Société, GALANTHUS S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 135.351, a cédé l'entièreté de ses parts sociales, à savoir 32 000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) représentant 100 % du capital de la Société, à Macquarie Renaissance Infrastructure Fund L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au Level 35 CityPoint 1 Ropemaker Street London EC2Y9HD, The United of Kingdom, immatriculée au registre du commerce anglais sous le numéro LP013028.

Par conséquent, à compter du 21 juillet 2008, l'associé unique de la Société est Macquarie Renaissance Infrastructure Fund L.P. détenant 32 000 parts sociales.

Associés	Nombre de parts sociales	Pourcentages
MRIF L.P.	32,000	100
Total	32,000	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121878/7959/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Monsieur James Allan McCOLL, demeurant avenue Princesse Grace à MC-98000 Monaco a transféré à la société CLYDE BLOWERS CAPITAL FUND II LP, une Limited Partnership constituée en Ecosse, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro SL 006734, ayant son siège social 1, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride G74 5PA, la propriété des 12.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 10 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121893/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.100.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under number B 114.059 (the "Principal").

Here represented by Mr Charles Etonde, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 22 July 2008 (the "Proxyholder")

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under number B 124.100, with registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, was incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 574 of April 11, 2007 and the Articles of Association have never been amended.

2. That the company's capital amounts to EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five) each, entirely paid-up.

3. That the Principal is the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l..

4. That the Principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the Principal as liquidator of the company New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the Principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the Principal, as sole shareholder, takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the Principal grants discharge to the members of the board of managers and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the Principal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le vingt neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 124.099; (la "Mandante")

dûment représentée par Monsieur Charles Etonde, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2008; (le "Mandataire")

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 124.100, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 Janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 574 du 11 Avril 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifies.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) actions de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la Mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l.

4. Que la Mandante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la Mandante, en sa qualité de liquidateur de la société New Star Global Property Management (Luxembourg Seven) S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Mandante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ETONDE; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32112. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121867/211/89.

(080141456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.099.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under number B 114.059 (the "Principal").

Here represented by Mr Charles Etonde, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 22 July 2008 (the "Proxyholder")

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under number B 124.099, with registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, was incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 575 of April 11, 2007 and the Articles of Association have never been amended.

2. That the company's capital amounts to EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five) each, entirely paid-up.

3. That the Principal is the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l..

4. That the Principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the Principal as liquidator of the company New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the Principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the Principal, as sole shareholder, takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the Principal grants discharge to the members of the board of managers and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the Principal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le vingt neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.099; (la "Mandante")

dûment représentée par Monsieur Charles Etonde, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2008; (le "Mandataire")

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.099, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 Janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 575 du 11 Avril 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) actions de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la Mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l.

4. Que la Mandante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la Mandante, en sa qualité de liquidateur de la société New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Mandante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ETONDE; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32111. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121866/211/89.

(080141464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Dyna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.439.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the tenth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Richard HOFF, Retired Director, residing at Calle Wagner, Los Lagos De Sierra Blanca, Edificio Marina BL. 6 Appt 35, E-29600 Marbella (Spain),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Marbella (Spain), on 27 August 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 113 439, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 30 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 727 of 10 April 2006.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWO MILLION NORWEGIAN KRONER (2'000'000.- NOK) divided into two hundred (200) shares with a par value of TEN THOUSAND NORWEGIAN KRONER (10'000.- NOK) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Richard HOFF, directeur en retraite, demeurant Calle Wagner, Los Lagos De Sierra Blanca, Edificio Marina BL. 6 Appt 35, E-29600 Marbella (Espagne),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Marbella (Espagne), le 27 août 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", ne société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113 439, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 727 du 10 avril 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à DEUX MILLIONS DE COURONNES NORVEGIENNES (2'000'000.- NOK) divisé en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de DIX MILLE COURONNES NORVEGIENNES (10'000.- NOK) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "DYNA PROPERTIES S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. HOFF, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11690. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008121865/239/93.

(080142082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

GFI S.A., Gestion Financière International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.114.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Samina LEBRUN, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"Natixis Asset Management", une société constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social à 21, quai d'Austerlitz, F-75634, Paris,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 22 août 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.-G.F.I. S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26114, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 2 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 229 du 27 juillet 1987, (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé sous forme notarié en date du 27 mai 2004, lequel acte fut publié au Mémorial, le 10 septembre 2004, sous le numéro 905.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) divisé en cinq mille (5'000) actions nominatives d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.-G.F.I. S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cinq mille (5'000) actions nominatives de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant a examiné le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007 et a approuvé ces documents tels qu'ils lui ont été présentés.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société "GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.-G.F.I. S.A.", 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg.

IX.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEBRUN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11552. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008121863/239/55.

(080142080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 42.097.

In the year two thousand and eight, on the second of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Sydney Nominees Limited, a limited company organised and governed under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Tortola under IBC number 400546, here represented by Mr Joao Cordeiro dos Santos, lawyer, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy dated September 2nd, 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows:

- that Sydney Nominees Limited (hereinafter "Sydney") was the sole shareholder and liquidator of the company "Laurianne Investissements Internationaux Holding S.A. (liquidated)" (hereinafter "the Company"), a public limited company formerly organised and governed by Luxembourg law, dissolved and liquidated in one step by way of deed number 1294/2007 (hereinafter "the Deed") enacted in front of the enacting notary on August 3rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations number 2183 of October 3rd, 2007, page 104.757;
- that the Company's sole assets prior to its dissolution consisted in shares (hereinafter "the Shares") in the underlying subsidiary "Vavaren International B.V." (hereinafter "Vavaren"), a private liability limited company duly existing under and governed by the laws of The Netherlands;
- that in accordance with Dutch law the Shares have not been transferred by means of law requiring a transfer of shares by way of deed in front of a Dutch notary and thus, that Sydney has not acquired the Shares in Vavaren;
- that consequently, all assets of the Company have not been realised and that the liquidation cannot be deemed closed;
- that there is need to reopen the procedure of liquidation of the Company.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has further requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

Sydney, sole shareholder and liquidator of the Company acknowledges that the assets of the Company have not been entirely realised.

Second resolution

Sydney, sole shareholder and liquidator of the Company resolves to reopen the liquidation procedure of the Company and to further act as liquidator of the Company and declares that the Company is existing only for the liquidation of all its assets.

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sydney Nominees Limited, une société organisée et régie conformément au droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistré auprès du Registrar of Tortola sous le numéro IBC 400546, ici représentée par Monsieur Joao Cordeiro dos Santos, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 septembre 2008.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être déposée avec lui à la même date auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de constater comme suit:

- que Sydney Nominees Limited (ci-après «Sydney») était l'actionnaire unique et liquidateur de la société «Laurianne Investissements Internationaux Holding S.A.» (ci-après «la Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, laquelle fut dissoute et liquidée en une seule étape suivant acte notarié reçu par devant le notaire instrumentant sous acte numéro 1294/2007 en date du 3 août 2007 (ci-après «l'Acte»), dont publication faite au Mémorial C - Recueil des sociétés et des associations numéro 2183 en date du 3 octobre 2007, page 104.757;

- que les seuls avoirs de la Société antérieurement à sa dissolution consistaient en parts sociales (ci-après «les Parts») détenues dans sa participation «Vavaren International B.V.» (ci-après «Vavaren»), une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois des Pays-Bas;

- que conformément au droit néerlandais, les Parts ne furent pas transférées de plein droit par une cession des parts sociales en vertu d'un acte notarié instrumenté par devant un notaire néerlandais et que, par conséquent Sydney n'acquiesce pas les Parts dans Vavaren;

- qu'en conséquence, tous les avoirs ne furent pas réalisés et qu'ainsi la liquidation de la Société ne peut être considérée comme clôturée;

- qu'il y a besoin de re-ouvrir la procédure de liquidation de la Société.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Sydney, actionnaire unique et liquidateur de la Société acquiesce que les avoirs de Société ne furent pas entièrement réalisés.

Deuxième résolution

Sydney, actionnaire unique et liquidateur de la Société décide de réouvrir la procédure de liquidation et de conserver son mandat de liquidateur de la Société et déclare que la société existe seulement pour la liquidation de tous ses actifs.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Joao Cordeiro dos Santos et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008, LAC/2008/36483. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121910/5770/114.

(080142062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Lavari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116519

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121943/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Camon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 113.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121942/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.721.

Extrait des décisions des associés prises en date du 15 janvier 2008

Mr Brian Mc Mahon, Employé Privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une période illimitée (en remplacement de Mr Pascal Leclerc et de Mr Russel Perchard démissionnaires).

Extrait des décisions des associés prises en date du 13 mai 2008

Mr Andreas Demmel, Employé Privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une période illimitée (en remplacement de Mr Gareth Essex-Cater démissionnaire).

Extrait des décisions des associés prises en date du 23 juillet 2008

Mr Charles Etonde, Employé Privé, né le 27 février 1976 à Douala (Cameroun) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une période illimitée (en remplacement de Mr Jean-Louis Camuzat démissionnaire).

POUR PUBLICATION
Pour Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120963/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 44.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

LOUV Sàrl / DMC Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par M. LIMPENS / Représentée par S. BOULHAIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008121846/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06117. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg on behalf of Algeco/Scotsman Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.029, being the sole shareholder of Ristretto Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 6th July, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 28th August, 2007 number 1788 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129.540.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by two deeds of Me Blanche Mouter, prenamed, one on 30th October 2007 published in the Memorial of 30th November 2007 number 2773 ("Deed I") and the other on 19th December 2007 published in the Memorial of 23rd January 2008 number 183 ("Deed II" and together with Deed I, the "Deeds").

2. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company.

The appearing party, represented by virtue of a proxy dated 16 September, 2008 (to remain attached to the present deed), declared and requested the notary to record that a clerical error (erreur formelle) occurred in Deed I as pursuant to agenda item B and the first paragraph of the second resolution of Deed I, the share capital of the Company is increased by an amount of 933,756,300 Euro whereas the share capital should have been increased by 933,656,385 Euro. Consequently, Deed I is to be amended as follows:

1. Agenda item B of Deed I should be amended as follows:

"Increase of the issued share capital of the Company to nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€933,656,385) by the issue of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five (933,656,385) new ordinary shares of a nominal value of one Euro (€ 1) for a total subscription price of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€933,656,385) and the cancellation of the existing five hundred (500) shares of the Company; subscription and payment of all the new ordinary shares against the contribution by Algeco/Scotsman Group S.a r.l. of all its assets and liabilities without exception at the time of contribution, approval of the evaluation of the contribution in kind at an amount of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385), acknowledgement of the report by the board of managers of the Company, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation."

2. As a result of the above, the first paragraph of the second resolution of Deed I should read as follows:

"It was resolved to increase the issued share capital of the Company to nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385) by the issue of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five (933,656,385) new ordinary shares of a nominal value of one Euro (€ 1), for a total subscription price of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385) and to cancel the existing five hundred (500) shares of the Company as a result of such shares being held by the Company after the contribution of all assets and liabilities by Algeco/ Scotsman Group S.à r.l."

Consequently, any reference to "nine hundred thirty-three million seven hundred fifty-six thousand three hundred" and any reference to the figure "933,756,300" in the second resolution of Deed I should be replaced by the reference "nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five" and by the reference to the figure "933,656,385".

3. The valuation as well as the conclusion of the report of the board of managers on the contribution in kind shall be rectified in accordance with a valuation report by the board of managers of the Company dated 17 September, 2008 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed), and replaced by the following:

"In view of the contribution all the assets and liabilities of Algeco/Scotsman Group S.à r.l., the Board of Managers considers that the value of the contribution in kind being all the assets and liabilities without exception of Algeco/Scotsman Group S.à r.l. at the time of contribution amounts to at least €933,656,385".

4. As a result of the above amendments to Deed I, Article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at nine hundred thirty-three million six hundred and fifty-six thousand and three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385) divided into nine hundred thirty-three million six hundred and fifty-six thousand and three hundred eighty-five (933,656,385) shares with a nominal value of one Euro (€ 1). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

The appearing party, represented by virtue of a proxy dated 16 September 2008 (to remain attached to the present deed), declared and requested the notary to record that a clerical error (erreur formelle) occurred in Deed II (as a result of the clerical error made in Deed I) which shall be rectified as follows:

1. The sole agenda item of Deed II should read as follows:

"Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of eighty four million eight hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-three Euro (€ 84,877,853) (the "Difference") so as to bring it from its present amount of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385) to eight hundred and forty-eight million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and thirty-two Euro (€ 848,778,532) by cancelling eighty four million eight hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-three (84,877,853) shares of a nominal value of one Euro (€1) each and allocation of the Difference being an amount of eighty four million eight hundred seventy seven thousand eight hundred and fifty-three Euro (€ 84,877,853) to the legal reserve account of the Company; and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the decision to be taken on the above item as follows:

"The Company's subscribed share capital of the Company is set at eight hundred and forty eight million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and thirty-two Euro (€ 848,778,532) divided into eight hundred and forty-eight million seven hundred and seventy-eight thousand three hundred and thirty-two (848,778,532) shares with a nominal value of one Euro (€1) each."

2. As a result of the above, the sole resolution of Deed II should be amended as follows:

"The sole shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of eighty-four million eight hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-three Euro (€ 84,877,853) (the "Difference") so as to bring it from its present amount of nine hundred and thirty-three million six hundred and fifty-six thousand three hundred eighty-five Euro (€ 933,656,385) to eight hundred and forty-eight million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and thirty-two Euro (€ 848,778,532) by cancelling eighty four million eight hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-three (84,877,853) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The sole shareholder resolved to allocate the Difference being an amount of eighty four million eight hundred seventy-seven thousand eight hundred and fifty-three Euro (€ 84,877,853) to the legal reserve account of the Company.

The sole shareholder finally resolved as a consequence of the above resolution to amend the first sentence of article 5 of the Articles of the Company as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at eight hundred and forty-eight million seven hundred and seventy eight thousand five hundred and thirty-two Euro (€ 848,778,532) divided into eight hundred and forty-eight million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and thirty-two (848,778,532) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above amendments are estimated at € 1,340,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pour le compte de Algeco/Scotsman Group S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029, étant l'actionnaire unique de Ristretto Group S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1788 du 28 août 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.540.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par deux actes de Me Blanche Moutrier, prénommée, le premier acte en date du 30 octobre 2007 publié au Mémorial numéro 2773 du 30 novembre 2007 (l'«Acte I») et le second en date du 19 décembre 2007 publié au Mémorial numéro 183 du 23 janvier 2008 (l'«Acte II» et ensemble avec l'Acte I, les «Actes»).

2. L'actionnaire unique détient toutes les parts émises de la Société.

La partie comparante, agissant en vertu d'une procuration datée du 16 septembre 2008 (qui restera annexée au présent acte), déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur formelle s'est glissée dans l'Acte I dans la mesure où le point B de l'ordre du jour ainsi que le premier paragraphe de la seconde résolution de l'Acte I énoncent que le capital social de la Société est augmenté de 933.756.300 euros alors que le capital social aurait dû être augmenté de 933.656.385 euros. Par conséquent l'Acte I doit être modifié comme suit:

1. Le point B de l'ordre du jour de l'Acte I doit être modifié comme suit:

"Augmentation du capital social émis de la Société de neuf cent trente trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt cinq euros (€ 933.656.385) par l'émission de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (€ 933.656.385) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune pour un prix total de souscription de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933,656,385) et l'annulation des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société; souscription et paiement de toutes les nouvelles parts sociales préférentielles en échange de l'apport par Algeco/Scotsman Group S.à r.l. de tous ses actifs et passifs sans exception au moment de l'apport, approbation de l'évaluation de l'apport en nature a un montant de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385), considération du rapport par le conseil de gérance de la Société, modification en conséquence de l'article 5 des statuts;»

2. Suite à ce qui précède, le premier paragraphe de la seconde résolution de l'Acte I doit être modifié comme suit:

«Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385) par l'émission de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (933.656.385) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 1 € chacune pour un prix total de souscription de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385) et d'annuler les cinq cents parts sociales (500) de la Société que la Société détient suite à l'apport de tous les actifs et passifs par Algeco/Scotsman Group S.à r.l..

Par conséquent, toute référence au « neuf cent trente-trois millions sept cent cinquante-six mille trois cents » et toute référence au chiffre «933.756.300» dans la seconde résolution de l'acte I devra être remplacée par la référence « neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq » et par la référence en chiffre «933.656.385»

3. L'évaluation ainsi que la conclusion du rapport du conseil de gérance relative à l'apport en nature doivent être rectifiées conformément au rapport d'évaluation du conseil de gérance daté du 17 septembre 2008 (qui restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec cet acte), et remplacées par ce qui suit:

«Au vu de l'apport de tous les actifs et passifs de Algeco/Scotsman Group S.à r.l., le conseil de gérance considère que la valeur de l'apport en nature consistant en actifs et passifs sans exception de Algeco/ Scotsman Group S.à r.l. au moment de l'apport s'élève à au moins € 933.656.385»

4. Suite aux modifications de l'Acte I faites ci-dessus, l'Article 5 des statuts de la Société doit être modifié comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385) divisé en neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq parts sociales (933.656.385), d'une valeur de un euro chacune (€ 1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des membres adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.»

La partie comparante, agissant en vertu d'une procuration datée du 16 septembre 2008 (qui restera annexée au présent acte), déclare et requiert au notaire d'acter qu'une erreur formelle s'est glissée dans l'Acte II (suite à l'erreur formelle intervenue à l'Acte I) et qui doit être rectifiée comme suit:

1. Le point unique de l'ordre du jour de l'Acte II doit être modifié comme suit:

«Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois euros (€ 84.877.853) (la «Différence») pour le réduire de son montant actuel qui est de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385) à huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (€ 848.778.532) par l'annulation de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois parts sociales (84.877.853) d'une

valeur nominale de un euro chacune (€ 1) et l'affectation de la Différence soit un montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois euros (€ 84.877.853) au compte de réserve légale de la Société; et la modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise de la manière suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (€ 848.778.532) divisé en huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux parts sociales (848.778.532) d'une valeur sociale de un euro chacune (€ 1).»

2. Suite à ce qui précède, la résolution unique de l'Acte II doit être modifiée comme suit:

«L'associé unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois euros (€ 84.877.853) (la «Différence») pour le réduire de son montant actuel de neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 933.656.385) à huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (€ 848.778.532) par l'annulation de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois parts sociales (84.877.853) d'une valeur nominale de un euro chacune (€ 1).

L'associé unique décide d'affecter la Différence soit un montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois euros (€ 84.877.853) au compte de réserve légale de la Société.

Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide finalement de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (€ 848.778.532) divisé en huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux (848.778.532) parts sociales d'une valeur de un euro chacune (€ 1).»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à € 1.340,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11860. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008121922/272/200.

(080141845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 33.018.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008121941/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.09.2008.

Fiduciaire Interrégionale s.a.
14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2008121967/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2008, réf. DSO-CU00191. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2A, Massewee.
R.C.S. Luxembourg B 124.513.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Fabienne MARECHAL ÉPOUSE LERUTH, Administrateur, secrétaire, demeurant au 2A, rue Massewee, L-6186 Gonderange, Luxembourg,
- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur, administrateur de sociétés, demeurant au 2A, rue Massewee, L-6186 Gonderange, Luxembourg,
- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur, administrateur de sociétés, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 17 septembre 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour *INSURANCE MARKET RESEARCH*, en abrégé *IMR S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008122022/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 134.051.

L'an deux mille huit, le vingt-six août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu Colyzeo Investors II L.P. (l'"Associé Unique"), un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP 11864, ayant son siège social au 10 Upper Bank Street, London, E145JJ, United Kingdom.

L'associé comparant est représenté par Flora Gibert, clerc du notaire sus-mentionné avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé le 1^{er} août 2008, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de Colyzeo II Finance S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.051 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte rédigé par le notaire Joseph Elvinger du 28 novembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 3025 du 31 décembre 2007 (p. 145169),

Adopte ici la résolution unique suivante conformément à l'article 12.3 des statuts:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 (Objet) des Statuts afin d'autoriser la Société à avancer, prêter, déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes entités ou personnes physiques qu'elles soient sociétés apparentées ou non, et qui aura la teneur suivante:

" 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de:

3.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts;

3.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes entités ou personnes physiques qu'elles soient Sociétés Apparentées ou non;

3.3.3 accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 conclure toute forme de contrats de dérivés y compris des contrats de dérivés de crédits tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ one mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of august.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Colyzeo Investors II L.P., (the "Sole Shareholder") a limited partnership established under the law of England and Wales, registered under the number LP 11864 and whose principal place of business is at 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom.

The appearing party is represented by Flora Gibert, notary clerk with professional address in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Colyzeo II Finance S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.051 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 28 November 2007, by Maître Joseph Elvinger, notary, the articles of association of the Company (the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 3025 dated December 31, 2008 (p. 145169).

Hereby takes the following sole resolution in accordance with the provisions of article 12.3 of the Articles:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 (Object) of the Articles in order to allow the Company to advance, lend, deposit money or give credit to any entity or individual other than a connected company, which shall now read as follows:

" 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

3.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»), within the limits of the laws of Luxembourg.

3.2 For purposes of article 3.1.2, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any entity or individual that may or may not be Connected Companies;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of derivative agreements including derivative credit agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above.

3.4 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35418. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121924/211/153.

(080142059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Oscar, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de OSCAR, SA avec siège social à L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 44.057, constituée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 392 du 28 août 1993, modifiée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch du 11 novembre 1994, publié au dit Mémorial, Numéro 77 du 24 février 1995, modifiée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch du 9 juillet 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 28 juillet 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 9 du 6 janvier 2001, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 9 novembre 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 2546 du 9 novembre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France), qui désigne comme secrétaire Martine PRIM, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alain WILHELM, courtier, demeurant à Roeser.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour le transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Luxembourg à Roeser.

Deuxième résolution

Elle modifie le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** ...

Le siège social est établi à Roeser.

..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lehmann, Prim, Wilhelm et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 mai 2008, Relation: EAC/2008/7091. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 juin 2008.

Frank Molitor.

Référence de publication: 2008121917/223/50.

(080141856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

Le bilan au 31 mars 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour AQUA-REND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008121914/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06380. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.287.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par- devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée du conseil d'administration de la société anonyme "DOMAINES AF S.A.", (matr: 2002 2238 133) ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret;

constituée sous la dénomination JEAN ARENDT S.C.I. suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 6 août 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 494 du 20 octobre 1993, ayant été modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch en date du 12 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1292 du 4 juillet 2006,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 92.287;

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Jean ARENDT, industriel, demeurant à L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr.Herr, né le 23 septembre 1935 à Ettelbruck;

2) Monsieur Frank ARENDT, industriel, demeurant à L-9234 Diekirch, 21, route de Gilsdorf, né le 13 janvier 1962 à Ettelbruck;

3) Monsieur Alex ARENDT, industriel, demeurant à L-9956 Hachiville, maison 38, né le 24 février 1960 à Ettelbruck; les trois administrateurs de la société prédésignée;

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes de leur conseil d'administration:

1. La totalité des actions de la société est détenue par la société anonyme LEAR SA (matr: 2002 2237 331) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.980 ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

2. La société anonyme DOMAINES AF SA, établie et ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone industrielle Piret, inscrite au registre des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.287, dont la totalité des actions est détenue par la société anonyme LEAR SA, précitée, projetée d'absorber la société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A., établie et ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone industrielle Piret, ce qu'approuve le conseil d'administration de la société anonyme DOMAINES AF S.A.

3. Les opérations de la société absorbée société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A. seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société anonyme DOMAINES AF S.A. le jour de la publication de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme DOMAINES AF S.A. constatant la réalisation de la fusion.

4. Aucun associé de la société absorbée n'ayant des droits spéciaux et comme il n'existe pas de titres autres que les actions précitées, il n'y a pas de mesures à proposer à cet égard.

5. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ni aux membres des organes de gestion ni aux commissaires aux comptes de la société absorbée.

Le commissaire aux comptes de la société anonyme DOMAINES AF S.A., la société anonyme EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy, ici représentée par Monsieur Yves WALLERS, demeurant professionnellement à Ettelbruck, administrateur de ladite société, pouvant l'engager par sa seule signature, approuve par les présentes le présent projet de fusion suivant la procédure prévue par l'article 278 de la loi sur les sociétés conformément à la loi du 25 août 2006 y relative.

6. Etant donné que la totalité des actions des deux sociétés tant absorbée qu'absorbante, appartiennent à la même société tierce, aucune disposition d'échange d'actions, ni souste, ni modalités de remise d'actions n'est à prendre. En ce qui concerne la répartition des bénéfices ultérieure à l'absorption, elle se fera selon les modalités des statuts de la société absorbante.

Conformément à l'article 267 de la précitée loi tout actionnaire a le droit durant un mois à partir de la publication du présent projet de prendre connaissance au siège de la société du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2008.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ARENDT, F. ARENDT, A. ARENDT, Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008. DIE/2008/7663. — Reçu douze euros. EUR 12,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008121919/4917/64.

(080141518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Jean Arendt et Fils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.402.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée du conseil d'administration de la société anonyme "JEAN ARENDT ET FILS S.A.", (matr: 1999 2200 017) ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle;

constituée sous la dénomination ARENDT JEAN & FILS SARL suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 12 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 90 du 2 avril 1984, ayant été modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 186 du 3 mars 2000,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 21.402;

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Jean ARENDT, industriel, demeurant à L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr, Herr, né le 23 septembre 1935 à Ettelbruck;

2) Monsieur Frank ARENDT, industriel, demeurant à L-9234 Diekirch, 21, route de Gilsdorf, né le 13 janvier 1962 à Ettelbruck;

3) Monsieur Alex ARENDT, industriel, demeurant à L-9956 Hachiville, maison 38, né le 24 février 1960 à Ettelbruck; les trois administrateurs de la société prédésignée;

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes de leur conseil d'administration:

1. La totalité des actions de la société est détenue par la société anonyme LEAR SA (matr: 2002 2237 331) inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.980 ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

2. La société anonyme DOMAINES AF SA, établie et ayant son siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone industrielle Piret, inscrite au registre des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.287, dont la totalité des actions est détenue par la société anonyme LEAR SA, précitée, projette d'absorber la société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A. ce qu'approuve le conseil d'administration de la société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A.

3. Les opérations de la société absorbée société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A. seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société anonyme DOMAINES ARENDT S.A. le jour de la publication de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme DOMAINES AF S.A. constatant la réalisation de la fusion.

4. Aucun associé de la société absorbée n'ayant des droits spéciaux et comme il n'existe pas de titres autres que les actions précitées, il n'y a pas de mesures à proposer à cet égard.

5. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ni aux membres des organes de gestion ni aux commissaires aux comptes de la société absorbée.

Le commissaire aux comptes de la société anonyme JEAN ARENDT ET FILS S.A., la société anonyme EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Yves WALLERS, demeurant professionnellement à Ettelbruck, administrateur de ladite société, pouvant l'engager par sa seule signature, approuve par les présentes le présent projet de fusion suivant la procédure prévue par l'article 278 de la loi sur les sociétés conformément à la loi du 25 août 2006 y relative.

6. Etant donné que la totalité des actions des deux sociétés tant absorbée qu'absorbante, appartiennent à la même société tierce, aucune disposition d'échange d'actions, ni soultte, ni modalités de remise d'actions n'est à prendre. En ce qui concerne la répartition des bénéfices ultérieure à l'absorption, elle se fera selon les modalités des statuts de la société absorbante.

Conformément à l'article 267 de la précitée loi tout actionnaire a le droit durant un mois à partir de la publication du présent projet de prendre connaissance au siège de la société du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2008.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ARENDT, F. ARENDT, A. ARENDT, Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008. DIE/2008/7662. — Reçu douze euros. EUR 12,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008121920/4917/64.

(080141519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Dulux Investments Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.026.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Wilhelmus Cornelis BORSBOOM, né le 25 décembre 1944 à Rijswijk, aux Pays Bas, et demeurant à Graafseweg 274, NL-6532, ZV Nijmegen (Pays-Bas),

Ici représenté par la société «FIDOMES» Sàrl, dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 avril 2002, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.765, en vertu des annexes aux conventions de domiciliation, de gestion, de portage et d'administration de société signées en date du 13 décembre 2005,

Elle-même représentée par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen le 30 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au Notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant, Monsieur Wilhelmus Cornelis BORSBOOM, né le 25 décembre 1944 à Rijswijk, aux Pays Bas, est le seul actionnaire de la société «Dulux Investments Holding» S.A, dont le siège est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités,

Constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1139 du 13 juin 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.026,

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) euros chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société anonyme «Dulux Investments Holding» S.A avec effet au 31 décembre 2007.

Qu'il déclare avoir pris pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme «Dulux Investments Holding».

Qu'il est investi de tout l'actif et le passif de la société, et notamment de tous les frais de fiduciaire échus, à provisionner et à échoir, afin de mener à bien la dissolution définitive de la société.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans auprès de Monsieur Wilhelmus Cornelis BORSBOOM, et demeurant à Graafseweg 274, NL-6532, ZV Nijmegen (Pays-Bas),

Que tout courrier ou toute notification des tiers peut être adressé à Monsieur Wilhelmus Cornelis BORSBOOM, précité.

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 1000 euros.

Dont l'acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du Notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} août 2008. WIL/2008/710. — Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008121908/2724/53.

(080141443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

TAXIS Caçao S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 141.645.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Adelino CABEÇO CAÇAO, chauffeur, demeurant à L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Prince Henri.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le louage de taxis avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "TAXIS Caçao S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch/Alzette

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Adelino CABEÇO CAÇAO, prédit.
- 2 - La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4011 Esch/Alzette, 125, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cabeco Cacao, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11261. — Reçu soixante-deux euros 12.400,- à 0,5 % = EUR 62,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008121822/203/84.

(080141720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

KMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.938.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 1er septembre 2008 que:

- M. Elio Claudio FOGLIA, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé comme administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de M. Federico REZZONICO, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008122030/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

KR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 141.673.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Regis KREBS, dirigeant de sociétés, né le 18 juillet 1956 à Bitch (France), de nationalité française, demeurant professionnellement à 34, route du Vin, L-5540 Remerschen, Luxembourg, représenté par Maître Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KR INTERNATIONAL S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Remerschen/Schengen. Il peut être transféré au Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique,

la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2008.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque 3^{ème} jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

	Actions
Monsieur KREBS précité	310
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Regis KREBS, dirigeant de sociétés, né le 18 juillet 1956 à Bitch (France), de nationalité française, demeurant professionnellement à 34, route du Vin, L-5540 Remerschen, Luxembourg;

- Monsieur Dominique PHILIPPE, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1951 à Bourbonne les Bains, France, de nationalité française, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Gérard GAILLARD, administrateur de sociétés, né le 8 janvier 1951 à Châlons en Champagne (France), de nationalité française, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de président du Conseil d'administration:

- Monsieur Dominique PHILIPPE, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1951 à Bourbonne les Bains, France, de nationalité française, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué:

- Monsieur Régis KREBS, dirigeant de sociétés, né le 18 juillet 1956 à Bitch (France), de nationalité française, demeurant professionnellement à 34, route du Vin, L-5540 Remerschen, Luxembourg

5.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 61.200.

6.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

7.- Le siège social est fixé à L-5440 Remerschen/Schengen, 34, route du Vin.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Chateaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 septembre 2008, LAC/2008/36930. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008121823/5770/167.

(080142030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Country Paradise Recreationinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.447.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Country Paradise Recreationinvest S.A." (the Company) a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 40.447, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, on May 22, 1992, published on the Mémorial C N ° 463 dated October 14th, 1992.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 1,400 shares (thousand four hundred), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the commitment of the company;

2.- Amendment of Article 10 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides that the corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 10 of the Article of Association to read as follows:

" **Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Country Paradise Recreationinvest S.A." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du

Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.447, constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 1992, publié au Mémorial C N ° 463 du 14 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 1,400 (mille quatre cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'engagement de la société;

2.- Modification de l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions

l'assemblée décide que la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008, Relation: LAC/2008/35730. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121862/211/85.

(080142050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Art Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.130.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 juillet 2008 que:

- La cooptation de Monsieur Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 mars 2007, a été ratifiée.

- La démission de Monsieur Marc MULLER de son poste d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Tom FABER, employé privé, né le 05/11/1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. de son poste de commissaire aux comptes a été acceptée.

- La société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra effet avec la vérification des comptes clos au 31 décembre 2007 pour se terminer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2008 que:

Monsieur Laurent MULLER a été nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121899/717/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

RepcO 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire v actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 Novembre 2007 que:

1. M. Derek MC DONALD, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK-Cumbernauld G68 OGH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart WATSON, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121896/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Star SDL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.854.

In the year two thousand and eight, on the twenty-six of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Star SDL Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on 19 July 2005, published in Memorial C number 1377 of December 13, 2005 on page 66050; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on September 12, 2005, published in Memorial C number 262, dated February 6, 2006 on page 12549 and by deed enacted on September 30, 2005, published in Memorial C number 543, dated March 15, 2006 on page 26053.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,200 (three thousand two hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change in the management rules of the Company and related amendment of the article 11 of the Articles of Association to reflect such change

2) Change in the notice procedure and the quorum rules for the shareholders decisions and related amendment of articles 14 and 15 of the Articles of Association to reflect such change

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the quorum rules for the deliberation of the board so as that the Board can validly deliberate and act if a majority of Managers is present or represented.

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association and to restate it as follows:

Art. 11. The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the A Managers) and one or several B manager (s) (the B Managers, and together with the A Managers, the Managers) appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

The Board may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more Managers or one or more ad hoc agents, whether shareholders or not.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of A Managers and a majority of B Managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted if approved by (i) the majority of the Managers present or represented and (ii) the majority of the A Managers present or represented and (iii) the majority of the B Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Second resolution

The meeting decides to change the notice procedure and the quorum for the shareholders decisions to facilitate the holding of the shareholders meeting and the process of their decisions.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 14 and 15 of the Articles of Association and to restate them as follows:

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than a half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of the shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of the shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Star SDL Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 109.854, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1377 du 13 décembre 2005 à la page 66050; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 12 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 262 du 6 février 2006 à la page 12549 et en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 543 du 15 mars 2006 à la page 26053.

L'assemblée est présidée par Mme. Flora Gibert, juriste, demeurant au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Galiotto demeurant au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3,200 (trois mille deux cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés unique ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement des règles de gestion pour les délibérations du Conseil de Gérance et modification relative de l'article 11 des statuts afin de refléter les changements

2) Changement de la procédure de convocation et des règles de quorum pour les décisions des actionnaires et modifications des articles 14 et 15 des statuts afin de refléter les changements

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer les règles de gestion pour les délibérations du Conseil pour que le Conseil de Gérance puisse valablement délibérer et agir si une majorité de gérants est présentée ou représentée.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants A (les Gérants A) et un ou plusieurs gérants B (les Gérants B, et ensemble avec les gérants A, les Gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui établissent les termes de leurs mandats. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le Conseil.

Le Conseil, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non.

Le Conseil, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil peut valablement délibérer et agir si une majorité de Gérants A et une majorité de Gérants B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées si elles sont approuvées par (i) la majorité des Gérants présents ou représentés, et (ii) par la majorité des Gérants A présents ou représentés et (iii) par la majorité des Gérants B présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la procédure de convocation et le quorum pour les décisions des actionnaires afin de faciliter la tenue des assemblées des associés ainsi que le processus de leurs décisions.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 14 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les associés sont présents ou représentés aux assemblées générales et qu'ils confirment avoir été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préliminaire.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex une autre personne pour le représenter, pas nécessairement un associé.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises que par une résolution unanime des associés représentant les trois quarts du capital.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35416. - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008121861/211/180.

(080142055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Interligne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 99.709.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane MAQUET, gérant de société, né à Arlon (Belgique) le 14 juillet 1964, demeurant à B-6747, Châtillon, rue Devant-la-Croix, 13,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "INTERLIGNE, S.à r.l." (numéro d'identité 2004 24 03 963), avec siège social à L-8399, Windhof, 9, rue des Trois Cantons, Bâtiment Olympia, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 99.709, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 484 du 7 mai 2004,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8399, Windhof, 9, rue des Trois Cantons, Bâtiment Olympia à L-8437, Steinfort, 52, rue de Koerich et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Steinfort."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAQUET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01^{er} septembre 2008, Relation: CAP/2008/2714. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008121860/236/34.

(080141850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

CEFIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 58.016.

Nouvelle adresse d'un gérant:

Monsieur Antoine SECK, avec adresse professionnelle à L - 3895 FOETZ, rue de l'Industrie Zone Industrielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29.7.2008.

C.E.F.I.P. S.A R.L.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008121874/2725/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.434.

Le bilan au 31 mars 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour PETRUS MANAGED FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008121909/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06377. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Cabris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.908.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 253 du 21 mars 2005.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRIS INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121931/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05436. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LEAF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.669.

Le bilan au 29 février 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour LEAF

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008121901/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06399. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.
